

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION

Marque déposée	:	LEXAN™ résine
Nom du produit	:	2814R-739 290018970
Numéro d'Enregistrement REACH	:	
Description du produit	:	Mélange copolymère polycarbonate/polycarbonate
Aspect	:	granulés
Utilisation recommandée	:	Peut être utilisée pour produire des pièces moulées ou extrudées ou comme composant d'autres produits industriels. Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
Restrictions d'utilisation	:	Destiné exclusivement à l'usage industriel.
Fournisseur	:	SABIC Innovative Plastics B.V. Plasticslaan 1 P.O. Box 117 4600 AC Bergen op Zoom The Netherlands Telephone: +31 (0)164-29 2911
SABIC urgence téléphone #	:	Bergen op Zoom +31(0)164-292911 (24/24)
# de transport d'urgence	:	CHEMTREC, U.S. : (800) 424-9300 International: +1 (703) 527-3887
Adresse e-mail	:	sds.info@sabic.com
Site internet	:	http://www.sabic.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS remarque

Les additifs dans ce produit (le cas échéant) sont liés à la matrice de résine thermoplastique. En conformité avec le SGH pour la classification du produit, le danger potentiel peut être évalué par rapport à la forme physico-chimique et / ou la biodisponibilité des composants individuels dans la résine thermoplastique. Selon SGH des Nations unies, même si des effets négatifs sont observés dans des études animales ou des essais in vitro, aucune classification est nécessaire si le mécanisme ou le mode d'action ne sont pas pertinents pour les humains. La réglementation européenne CLP mentionne également qu'aucune classification n'est indiquée si le mécanisme n'est pas pertinent pour les humains. Lorsque les classifications SGH sont présentées ci-dessous, celles-ci sont basées sur les composants individuels dans la matrice de résine thermoplastique. Sous conditions normales d'utilisation de la résine, ces composants dangereux sont peu susceptibles de contribuer à l'exposition en milieu de travail. Prière de lire entièrement la fiche de données de sécurité et / ou consulter un professionnel EHS pour une compréhension complète.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

SABIC Aperçu des urgences

Granules inodores ou avec une légère odeur

La matière déversée peut entraîner un danger de surface glissante

Peut se consumer dans un incendie en dégageant une épaisse fumée toxique

Le plastique fondu peut provoquer des brûlures thermiques sévères

Les émanations produites pendant la transformation du produit fondu peuvent entraîner une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Une surexposition sévère peut entraîner nausées, maux de tête, frissons et fièvre.

Les opérations secondaires comme le broyage, le ponçage ou le sciage peuvent générer des poussières pouvant constituer un danger respiratoire ou d'explosion.

Autres informations

OSHA, IARC et / ou NTP ont énuméré le carbone, le dioxyde de titane, la silice cristalline (quartz), le verre respirable et certains métaux lourds, présents dans certains colorants et des charges, comme étant cancérigènes. Si ces matériaux sont présents dans ce produit à des quantités significatives, ils sont présentés à la section 3.2. Ces matériaux sont essentiellement liés à la matrice plastique et sont peu susceptibles de contribuer à l'exposition en milieu de travail dans des conditions de traitement recommandées.

Problèmes de traitement

Les vapeurs de traitement peuvent irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. En cas d'exposition sévère, des nausées et des maux de tête peuvent également survenir. La condensation grasseuse des vapeurs de traitement sur les gaines de ventilation, les moules, et autres surfaces peut provoquer des irritations et des blessures de la peau.

Condition médicale aggravée

RESTRICTIONS MÉDICALES: Il n'y a pas d'effets de santé aggravés connus par l'exposition à ce produit.

Cependant, certains individus sensibles et individus avec des troubles respiratoires pourraient être affectés par l'exposition aux composants des vapeurs de traitement.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
noir de carbone	1333-86-4 215-609-9 , 01-2119384822-32-0071	Self-heat. 1; H251 Carc. 2; H351	>= 0.3 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Glass	65997-17-3 266-046-0		>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Amener la victime à l'air libre.
Appeler un médecin.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau froide.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Consulter un médecin.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Voies d'exposition négligeables ou improbables
En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utilisez un agent chimique sec, CO₂, pulvérisateur d'eau ou mousse d'alcool. L'eau est le meilleur agent d'extinction. Le dioxyde de carbone et les agents chimiques secs ne sont pas généralement recommandés, car leur faible capacité à refroidir ne garantit pas une extinction totale, surtout dans les cas de feux importants de résines.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Éviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.
Le matériau n'est pas sensible à l'impact mécanique.
- Produits de combustion dangereux : L'incendie produira une épaisse fumée noire contenant des produits de combustion dangereux, Oxydes de carbone, fragments d'hydrocarbure, cyanure d'hydrogène, oxydes d'azote.
- On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Se tenir dans le vent/garder la distance à la source.
- Information supplémentaire : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Ne pas décharger dans l'environnement.
SABIC s'engage à appliquer les programmes mondiaux Responsible Care® et de développement durable (tels que les programmes The Alliance to End Plastic Waste, Operation Clean Sweep®, etc.) dans l'ensemble de sa chaîne de valeur dans le but de prévenir et de corriger les déversements

accidentels dans l'environnement. En conséquence, SABIC recommande la mise en place de systèmes et de pratiques par les utilisateurs en aval visant à prévenir et corriger les déversements accidentels dans le but de protéger l'environnement aquatique des effets délétères potentiels (sur le long terme) des matières plastiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
Éviter la formation de poussière.
Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.
Ouvrez les récipients seulement dans un endroit bien ventilé

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs de monomère résiduel peuvent s'accumuler dans l'espace de tête des conteneurs fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Peut être utilisée pour produire des pièces moulées ou extrudées ou comme composant d'autres produits industriels.
Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glass	65997-17-3	VME	1 fibres/cm ³	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 2 - Substances				

	preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites indicatives			
	VME	1 fibres/cm3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites indicatives			
		TWA (Poussière fibreuse)	1 f/cc	SABIC VLEP: Valeurs Limites d exposition professionnelle
		TWA (Poussière fibreuse)	1 f/cc	SABIC VLEP: Valeurs Limites d exposition professionnelle
		TWA (à particules)	5 mg/m3	SABIC VLEP: Valeurs Limites d exposition professionnelle
		TWA (Poussière fibreuse)	1 f/cc	SABIC VLEP: Valeurs Limites d exposition professionnelle
noir de carbone	1333-86-4	VME	3.5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		TWA (à particules)	3 mg/m3	SABIC VLEP: Valeurs Limites d exposition professionnelle

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Le condensat de vapeur de procédé peut être inflammable et toxique; Retirer régulièrement des hottes d'évacuation, des tuyaux et d'autres surfaces et utiliser ainsi un équipement de protection individuelle approprié,

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection des mains
Matériel : Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Utiliser une ventilation adéquate et/ou des mesures techniques pour les opérations à haute température pour

éviter l'exposition aux vapeurs.
Si la poussière ou la poudre est produite des opérations secondaires telles que scillage ou broyage, utiliser un respirateur approuvé pour la protection de la poussière.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: granulés
Couleur	: noir
Odeur	: aucun ou limité
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion	: Ce produit ne présente pas de point de fusion net mais s'assouplit progressivement sur une large plage de températures.
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: non déterminé
Température de décomposition	: non déterminé
pH	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas d'information disponible.

Pression de vapeur	:	négligeable
Densité relative	:	>1
Densité	:	non déterminé
Masse volumique apparente	:	500 kg/m ³
Densité de vapeur relative	:	non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non applicable
-----------	---	----------------

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable à température et pression ambiantes normales.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Ne pas dépasser la température de fusion recommandée dans la documentation du produit. Les purges de matière chaude recueillies doivent être de petite taille et de forme plate et fine et trempé avec de l'eau pour permettre un refroidissement rapide. Ne pas laisser le produit, longtemps dans le baril à des températures élevées.
---------------------	---	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
-------------------	---	---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Sous les conditions de transformation recommandées, les vapeurs de procédé peuvent contenir des traces de Hydrocarbures, styrène, acrylonitrile, acroléine, acétaldéhyde, acétophénone, éthylbenzène, cumène, alphaméthyl styrène, 4 vinylcyclo hexène, phénols
-------------------------------------	---	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: >5000 mg/kg (estimé)

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: >2000 mg/kg (estimé)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**noir de carbone:**

Organes cibles : Poumons

Glass:

Organes cibles : Yeux, Voies respiratoires, Peau

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

- Inhalation : Remarques: L'inhalation est peu probable en raison de la forme physique. Les fumées dégagées lors du traitement sous conditions recommandées peuvent contenir des traces de produits chimiques dangereux. leur quantité peut augmenter avec des conditions de traitement ou de température extrêmes. Les vapeurs de traitement peuvent causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. En cas d'exposition sévère, des nausées et des maux de tête peuvent également se produire. La condensation grasseuse des vapeurs de traitement sur les gaines de ventilation, les moules, et autres surfaces peut provoquer des irritations et des blessures de la peau..
- Contact avec la peau : Remarques: Pas un danger lors de l'utilisation industrielle normale. Le cas échéant, certains additifs (comme la fibre de verre ou les retardateurs de flamme) peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
- Contact avec les yeux : Remarques: Les particules de résine, comme d'autres matières inertes, sont des irritants mécaniques des yeux.
- Ingestion : Remarques: Ingestion peu probable en raison de la forme physique.

Information supplémentaire

Produit:

- Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
SABIC s'engage à appliquer les programmes mondiaux Responsible Care® et de développement durable (tels que les programmes The Alliance to End Plastic Waste, Operation Clean Sweep®, etc.) dans l'ensemble de sa chaîne de valeur dans le but de prévenir et de corriger les déversements accidentels dans l'environnement. En conséquence, SABIC recommande la mise en place de systèmes et de pratiques par les utilisateurs en aval visant à prévenir et corriger les déversements accidentels dans le but de protéger l'environnement aquatique des effets délétères potentiels (sur le long terme) des matières plastiques.

Emballages contaminés : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

SABIC is disclosing information on minor components in section 15 that, to the best of our knowledge, are based upon data from our raw material suppliers or manufacturers. Note that analysis of the raw materials and/or SABIC products for presence of these or other chemicals on a routine basis is neither part of our quality control plan, nor is it a part of our product specifications, and hence it shall not be construed as any warranty, expressed or implied. Chemical(s) listed in this section can be considered to be present with a concentration below 0.1 (% w/w), unless also appearing in section 3 where a higher concentration range may be displayed.

Further, this does not exclude presence of negligibly slight traces of other chemicals due to, amongst others, impurities or residuals in the components supplied by external parties and/or used in the production of such components. It is the responsibility of the manufacturer or seller to confirm and establish compliance of the final product with local/country regulatory requirements. The information provided here is current as of the date of this document, based on data available to SABIC.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Bisphénol A (Numéro sur la liste 66, 30)
---	---	--

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
--	---	----------------

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
--	---	----------------

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
--	---	----------------

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
--	---	----------------

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
---	---	----------------

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	:	Non applicable
---	---	----------------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : négligeable

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0.01 %
Composés CMR volatils: < 0.01 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AICC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrase H

H251 : Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

Texte complet pour autres abréviations

Carc. : Cancérogénicité
Self-heat. : Substances et mélanges auto-échauffants

Information supplémentaire

Marque déposée : SABIC et marques marqués TM sont des marques déposées de SABIC ou de ses filiales ou sociétés affiliées.

Préparé par : Product Stewardship

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Fin de la fiche de données de sécurité